

Journal des traducteurs Translators' Journal

Assimilation et différenciation des canadianismes

Louis-Alexandre Belisle

Volume 4, numéro 1, 1er trimestre 1959

La lexicographie au Canada

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061517ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061517ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Belisle, L.-A. (1959). Assimilation et différenciation des canadianismes. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 4(1), 15-20.

<https://doi.org/10.7202/1061517ar>

ASSIMILATION ET DIFFÉRENCIATION DES CANADIANISMES

Louis-Alexandre BELISLE, Québec

C'est en 1931 que me vint l'idée de compiler le *Dictionnaire Général*. Je venais de terminer mon *Initiation pratique à la Bourse* et, en tant que rédacteur financier du *Soleil*, j'éprouvais chaque jour davantage la sensation qu'un écart assez marqué existait entre la langue des financiers que je rencontrais rue St-Pierre et celle que je devais employer dans mes articles et traductions. Mon rédacteur en chef d'alors n'était autre que Jean-Charles Harvey, sans conteste l'un des plus grands virtuoses de notre langue qu'ait produit le Canada. Il était au courant de l'intérêt que je portais aux problèmes linguistiques. Aussi, dès que parut en 1931 le *Glossaire du Parler français au Canada* m'en confia-t-il la recension.

Réalisé au prix d'un travail patient et consciencieux (il avait été commencé en 1902), le *Glossaire* ne donnait forcément que les acceptions et mots typiquement canadiens. C'était un superbe travail d'érudition et de compilation dont pouvaient tirer parti les spécialistes de la langue. Mais sa valeur pratique restait douteuse. En effet, pour que le journaliste, le traducteur ou l'épistolier puisse s'assurer qu'un mot lui venant à l'esprit était bien français (de France), il lui fallait consulter d'abord l'un des dictionnaires usuels publiés en Europe, ensuite se référer au *Glossaire* si le mot en question demeurait introuvable au lieu premier de ses recherches. Les mots essentiellement canadiens comme "maganer", "bâdrer", "slaque" et "lousse" n'offraient à ce point de vue aucune difficulté. Là où la perplexité du rédacteur en alerte devenait grave, c'était devant les mots qui ont au Canada une acception autre qu'en France — comme, par exemple, "caler", ou qui ont pris ici une extension de sens que le français littéraire ne concède pas — comme, par exemple, "sucrerie", "sableuse", "four" et "fourneau", "pamphlet", "blonde", "épinette", etc. Où commence le "canadianisme" et où s'arrête le français littéraire ? Rien, à cette époque, ne pouvait établir la ligne de démarcation si ce n'est un long travail de consultation et de comparaison des définitions européennes et des définitions du *Glossaire*. Et puis, les mots ne sont pas tout. Il faut tenir compte des tournures. Et je constatais chaque jour que quelques-unes de nos tournures populaires les plus savoureuses ne paraissaient guère usitées en France. La solution qui me sembla la plus logique était la compilation d'un dictionnaire où l'on pourrait indifféremment trouver tout cela. J'en fis part à mon rédacteur en chef qui me répondit en substance : "Assurément, ce serait la solution idéale, mais songes-tu, jeune homme, qu'une telle œuvre est celle de toute

une vie ?” Je n’avais pas 30 ans, et comptant parmi mes aïeux quatre ou cinq sujets qui ont atteint l’âge de 98 ans, je répondis à Harvey : “Je pourrais toujours commencer, puisque une telle entreprise doit un jour ou l’autre être mise en chantier. Si je la termine, ce sera fait. Si je meurs avant, je peux vous dire que je me serai amusé à quelque chose de passionnant. Je suis patient. Je possède et j’espère garder longtemps la faculté de m’étonner. Je sais que je ne suis pas au bout de mes surprises, mais, croyez-moi, je vais me mettre immédiatement à l’œuvre”.

Mes premières démarches me permirent de constater que je m’attelais à une tâche vraiment ardue. On a beau s’intéresser à tout, à vouloir voir le fond de tout, il n’en demeure pas moins que la langue — une langue de civilisation comme la nôtre — embrasse l’universalité des connaissances humaines. Cette perspective de la science du bien et du mal me procurait, je l’avoue, un sentiment indéfinissable de crainte et d’enthousiasme. Je voyais d’un côté la pente abrupte qu’il me faudrait constamment escalader. Mais, de l’autre, je percevais toutes les joies de la découverte qu’à chaque ligne, chaque page j’avais la chance inouïe d’espérer ; tout primaire que j’étais, j’avais la perspective de pénétrer jusqu’aux moindres subtilités de notre langue et des sentiments qu’elle exprime. J’avais une certaine expérience de la rédaction, certes, mais en fait de connaissances lexicographiques, je dois admettre que je n’en savais pas long. Pourtant, à y bien songer, c’était là un avantage. J’envisagerais chaque mot, chaque définition, chaque tournure du point de vue du profane. Et comme je destinais mon dictionnaire à d’autres profanes, je pris dès lors la résolution de le faire “pratique” — comme j’aurais voulu en trouver un moi-même lorsque, débutant dans la vie journalistique à la correction des épreuves, je devais, à chaque “doute” consulter deux, trois dictionnaires et glossaires — et même davantage.

Repenser dans sa totalité la langue française était certes une perspective à la fois effarante et séduisante. Mais après divers essais, je dus admettre qu’une vie, si longue pût-elle être, n’y suffirait pas. Je me mis donc à collectionner les dictionnaires afin de pouvoir établir mes propres définitions différemment des leurs, en tout cas pour ceux qui circulaient au pays. Je savais d’avance qu’il n’était pas question de copier Larousse, Quillet, Larive et Fleury, Mame, Simon ou Blanc — ç’aurait été du plagiat pur et simple — mais je voulais, en tirant de chacun les éléments essentiels, faire en sorte que mes définitions fussent si possible supérieures aux leurs, prises séparément. C’était une ambition presque téméraire. Mais pour faire bien, ne faut-il pas viser haut ? C’est à ce point de mes travaux d’approche que je mis la main sur un exemplaire assez rare du Dictionnaire Littré. Renseignements pris, je découvris que cette œuvre tomberait dans le domaine public vers 1945. “Voilà, me dis-je, où je puiserai la base même de mon œuvre. Littré est reconnu universellement comme le maître de la lexicographie française. Son œuvre, qui appartient au fonds même de notre civilisation, me servira à établir les définitions les meilleures qui soient. Tant qu’il a été protégé par les droits d’auteur, les autres lexicographes n’ont pu en copier intégralement les définitions : maintenant qu’il va être du domaine public, je serai sûr, en me servant de ce travail, qu’il ne ressemblera en rien à ce qui existe présentement en fait de dictionnaires usuels”. Pour comble de bonne for-

tune, je mis subséquemment la main sur une édition abrégée du grand dictionnaire Littré parue en 1874 et due à la plume de son plus fidèle collaborateur, Amédée Beaujean.

Muni de ces éléments de base de toute première valeur, il me fallait maintenant procéder à la "modernisation" et à la "canadianisation" de l'œuvre que j'entreprenais. Un premier relevé me permit d'évaluer à plus de 20,000 les mots et acceptions du français moderne qu'il me faudrait ajouter à ce que possédait le Littré. Depuis 1872, des domaines comme l'électricité, l'électronique, l'automobile, la pharmacie, la mécanique et une foule d'autres, ont vu le jour ou se sont considérablement étendus. Des mots nouveaux ont dû être créés, d'autres ont pris un sens différent pour désigner ce qui n'existait pas au temps de Littré, d'autres enfin ont cessé de servir parce que les objets qu'ils désignaient sont passés de mode, etc. Une comparaison de l'œuvre de Littré, ligne par ligne, s'imposait, afin de vérifier, de remanier, de biffer et d'ajouter ce qui devait faire de mon travail un dictionnaire moderne. En outre, il fallait insérer à leur rang les canadianismes. Toutes les indications relatives à ces détails furent notées avant que la toute première ligne de l'ouvrage ne fût commencée. J'avais comme guide dans l'énumération des canadianismes le *Glossaire*, mais il était forcément incomplet — surtout dans le domaine des tournures proprement canadiennes. Je dus me constituer un fichier personnel pour compléter la documentation qui m'était fournie par le *Glossaire* et les ouvrages constituant sa propre bibliographie.

Je me mis alors à la rédaction. Ce ne fut pas sans peine que furent établies les normes typographiques du départ. Il fallait trouver un moyen simple, mais infaillible, de distinguer les "canadianismes" du reste. Lorsqu'après plusieurs tâtonnements je décidai d'adopter à cette fin la fleur de lis, j'eus nettement conscience de posséder en ce signe la marque distinctive par excellence des canadianismes et j'en fus aussi fier que d'une invention de grande classe.

La rédaction proprement dite fut pour moi une sorte de passe-temps. Une fois toute ma documentation recueillie et mon plan de travail établi, je déterminai combien de pages il m'était possible de faire par semaine et je pus ainsi calculer avec assez de précision combien d'années il me faudrait pour en terminer la rédaction. J'y employai des heures qui, autrement, eussent été pour ainsi dire perdues — ou utilisées à des choses pour lesquelles je ne me sens aucun attrait : club, golf, chasse, pêche, etc. La rédaction fut entièrement réalisée chez moi le soir, pour me distraire des travaux du jour. Ce fut effectivement un passe-temps, mais un passe-temps auquel je me consacrai avec toute l'application du sportif soucieux de figurer honorablement dans la course — dans une course dont, au début, je n'entrevois pas le terme. Pris par l'intérêt du moment, je n'avais guère le loisir d'évaluer longuement ce qui restait à faire. Je voyais les feuilles du manuscrit s'empiler en cahiers, 1, 5, 12, 18, 22. Vingt-deux gros cahiers de manuscrits étaient dans mon coffre-fort lorsque, le 22 septembre 1954, le dernier feuillet fut terminé. En chemin, j'avais prêté l'oreille : dans les restaurants, les tramways, les autobus, dans la rue — il ne se passait guère de semaine que je n'aie recueilli de savoureuses tournures dont je prenais immédiatement note pour mon fichier, ou que

je substituais aux exemples parfois un peu rèches du "Glossaire" dans l'exemplaire non relié que je possédais. Ensuite, comme membre de la Société du Parler français au Canada, puis comme directeur de cette même Société, j'eus accès à une foule d'autres termes, expressions, tournures que ne contenait pas le *Glossaire* de 1930. Je fis d'ailleurs bénéficier la Société de plusieurs de mes observations et j'estime être encore loin d'avoir fini de contribuer à la révision du *Glossaire*, dont une nouvelle édition figure au programme des années à venir. Ne compilant pas un glossaire, mais un dictionnaire usuel, j'ai écarté une forte proportion des termes du *Glossaire* de 1930 dont, cependant, l'existence m'a été d'un très précieux apport, parce qu'il représente le produit de plus de trois siècles de travail, résumant en quelque sorte tout ce qui s'est écrit sur les variantes canadiennes du parler français. Me limitant surtout aux mots et aux expressions d'un emploi aussi généralisé que possible au Canada français, je me suis surtout appliqué à *les orthographier et à les définir selon l'usage populaire le meilleur ou, en tout cas, le plus conforme à la phonétique et à la sémantique canadiennes*, si tant est que, chez nous, ces deux sciences peuvent avoir quelque commencement de forme.

*
* * *

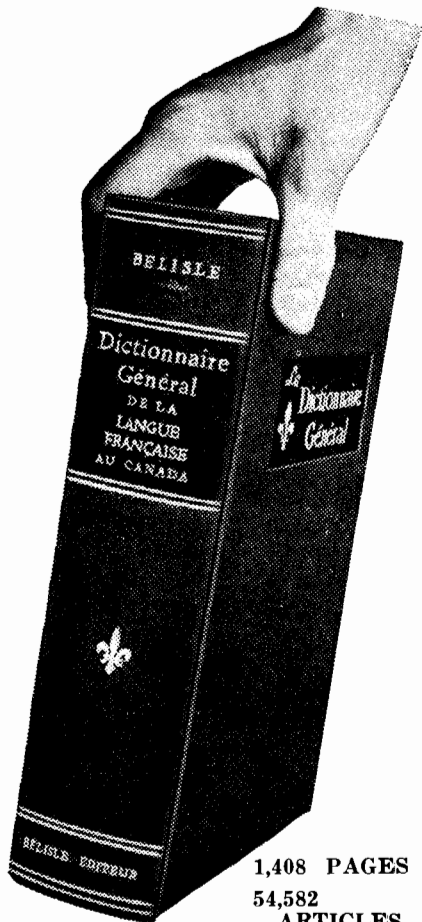
Comme je l'ai dit dans l'Introduction de mon *Dictionnaire*, "le français est une langue parlée. Les phonèmes qui en traduisent l'expression doivent tenir compte de ce caractère en regard de sa constante évolution. En ramenant la langue écrite à un niveau qui dépasse à peine celui du bon usage de la conversation entre gens de bonne éducation, ce bon usage paraît plus accessible au peuple qui, d'instinct chez nous, aspire à toujours mieux s'exprimer". Le français écrit influence assurément celui qui se parle. Mais lorsqu'un mot nouveau surgit du peuple, et qu'il doit s'orthographier, la norme première est celle des sons qui le caractérisent. Notre langue écrite est donc phonétique. Et la valeur des sons qui forment les mots doit être française, c'est-à-dire que les lettres doivent y représenter la valeur qu'à l'école on leur attribue. C'est pourquoi, en écrivant à l'anglaise certains mots, les journaux de Paris (et les nôtres) rendent un très mauvais service à la langue, et l'on arrive à entendre "grappe fruit" pour *grape-fruit*, "dansinge" pour *dancing*, "métingue" pour *meeting*, etc., précisément parce que l'acquisition de ces mots étrangers s'est faite oculairement et non, comme chez nous, par transmission auditive entre gens de langues différentes et qui cherchent avant tout à se comprendre mutuellement. En toute logique, l'orthographe doit rendre les sons que l'oreille perçoit. Pour celui dont la langue est le français, les sons prendront forcément un aspect français et il cherchera à les exprimer conformément à ses habitudes vocales. C'est ce qui explique qu'un mot anglais comme *bother* est devenu chez nous *bâdrer*; *cupboard* est devenu "cobette", *trestle* "tracel", *culvert* "calvette" — et que dans les mots *bearing*, *van*, *crank*, *truck*, *slide*, *drive*, *swing*, entre autres, une oreille française saisit des sons familiers qui se rendent dans le langage parlé par "bérigne", "vanne", "crinque", "troc", "slaille", "drave", "souigue", dont on tire les verbes "crinquer", "troquer", "slailier", "draver", "souigner", etc. Le *meeting* qui, dans les jour-

naux de France, désigne une réunion ayant un certain caractère officiel, est devenu au Canada 'la mitaine' pour désigner le lieu de rassemblement des protestants et, par extension, le temple protestant.

Ce procédé d'assimilation par la langue parlée est le même qui, en France, a fait des mots *riding coat* redingote, *sling* élingue, *packet boat* paquebot, *roast-beef* rosbif, pour ce qui est des mots tirés de l'anglais, et de *säbel* sabre, *blockhaus* blocus, *trinken* trinquer pour l'allemand, etc. D'ailleurs, qu'ils aient été tirés du latin, du grec, du provençal, de l'arabe ou du russe, les mots que notre langue a assimilés ont à peu près tous passé par un procédé morphologique qui leur a donné une allure essentiellement française. Nos "tibônes", shouclaques", "sproquettes", "bouledoseurs" et "scrépeurs" de la langue populaire ne se sont pas formés autrement, et ils ne sauraient guère s'écrire autrement qu'ils se prononcent.

En somme, même si la compilation d'un dictionnaire et sa mise au point ne sont jamais finies parce qu'une langue vivante comme la nôtre ne cesse d'évoluer, de s'enrichir, d'assimiler et de préciser ses cadres afin de mieux servir la vie et la pensée, j'ai conscience d'avoir produit un instrument de travail dont mes concitoyens peuvent tirer un excellent parti. En tout cas, j'ai fait en sorte qu'il n'y ait aucune confusion possible entre les mots et expressions qui relèvent du français classique, littéraire, universel, et nos mots et nos tournures dont plusieurs ne manquent certes pas de saveur, de piquant, voire de verdeur et d'un humour *sui generis* qu'aucune marchandise d'importation ne saurait remplacer.





1,408 PAGES
54,582
ARTICLES
3,065 ILLUS-
TRATIONS

PLUS DE 2,500,000 MOTS

Hors-texte en couleur. Titres or pur et relié. Typographie soignée. Jolie boîte protectrice.

Ouvrage couronné par l'Académie Française

On peut se procurer cet indispensable auxiliaire du traducteur dans toutes les bonnes librairies à \$25.00 ou directement de

BELISLE, ÉDITEUR

4, rue ST-JACQUES — QUEBEC 2, P.Q.

J.-P. VINAY & J. DARBELNET

STYLISTIQUE COMPARÉE

DU FRANÇAIS ET
DE L'ANGLAIS

≡≡≡ \$5.00 ≡≡≡

332 pages 15 x 25 cm.

Cartonné. Glossaire des termes techniques; index des mots et des notions; textes d'application; exemples abondants.

**LIBRAIRIE
BEAUCHEMIN**

251 rue VITRÉ est
MONTREAL, P. Q.

ÉDITEUR - DISTRIBUTEUR
pour le CANADA et les ÉTATS-UNIS